



Le Programme de financement initial accorde des contributions et/ou des prêts pour aider à planifier les coûts de construction d'ensembles de logements abordables ou la rénovation d'un projet de logement abordable existant.¹

VOTRE PROJET EST-IL ADMISSIBLE?
Consultez le site Web du Programme de financement initial à schl.ca/financementinitial pour en savoir davantage.



OBJET DU FINANCEMENT

Aide financière versée pour couvrir les coûts des activités de préaménagement relatifs à la construction de logements abordables ou rénovation de logements abordables existants.

TYPE ET TAILLE DES IMMEUBLES

- Il n'y a aucune restriction quant au type d'ensemble, au type de construction ou aux futurs résidents de l'ensemble.
- Les immeubles doivent compter au moins cinq logements (ou places) abordables.
- Immeuble à usage principalement résidentiel.

ADMISSIBILITÉ

Les proposants admissibles comprennent notamment:

- Secteur du logement communautaire (par exemple, les organismes de logement sans but lucratif et les coopératives d'habitation locatives).
- Gouvernements provinciaux et territoriaux et administrations municipales, y compris leurs organismes.
- Organismes et gouvernements autochtones (y compris les bandes des Premières Nations et les conseils tribaux).
- Entrepreneurs, constructeurs, promoteurs privés.

Les projets admissibles comprennent:

- Logements communautaires pour Autochtones
- Logements communautaires et abordables
- Logements du marché à usage mixte/locatifs abordables
- Refuges, logements de transition et logements en milieu de soutien
- Conversion de bâtiments non résidentiels en immeubles collectifs résidentiels abordables
- Rénovation de logements abordables pour éviter leur abandon ou leur démolition

¹ Si le projet est lié à un accord d'exploitation actif administré par le gouvernement fédéral, et conforme aux conditions de l'accord d'exploitation, veuillez vous reporter à la section [Réparations des logements communautaires](#).

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Les activités admissibles² comprennent notamment les suivantes :

- Analyse des besoins et de la demande pour l'ensemble proposé
- Enquêtes/sondages relatif au projet
- Analyse préliminaire de la faisabilité financière
- Plan d'affaires
- Constitution en société
- Option d'achat (prêt seulement)
- Enregistrement de la sûreté (prêt seulement)
- Évaluation professionnelle
- Plan du site
- Droits exigés pour l'aménagement (liés à un changement de zonage ou une convention d'aménagement, par exemple)
- Conception préliminaire
- Étude de viabilité de l'ensemble
- Évaluations environnementales de sites
- Rapports géotechniques (test de portance du sol)
- Analyse de modélisation portant sur l'accessibilité (coûts-bénéfices)
- Analyse de modélisation de l'efficacité énergétique (coûts-bénéfices)
- Études d'ingénierie (analyses d'incidence sur le vent, l'ombre et la circulation, par exemple)
- Plans et devis de l'ensemble
- Estimation des coûts de construction
- Économiste en construction
- Documents contractuels
- Permis d'aménagement
- Rapport final sur la viabilité financière
- Évaluation du parachèvement des travaux

EXIGENCES MINIMALES OBLIGATOIRES

Les exigences minimales comprennent notamment l'abordabilité, la durabilité économique et les logements pour les plus démunis.

- Les loyers proposés doivent être abordables selon les critères établis par la municipalité, la province ou le territoire, ou tels qu'acceptés dans le cadre des programmes de la SCHL.
- Les immeubles doivent compter au moins cinq logements (ou places) abordables.

FINANCEMENT MAXIMAL

Prêt maximal

- Jusqu'à 350 000 \$ (une sûreté pourrait être requise au besoin)

Contribution maximale

- Jusqu'à 150 000 \$

VERSEMENT

Les avances seront traitées lorsque les factures auront été fournies, les activités auront été exécutées et les documents justificatifs auront été reçus.

DOCUMENT À FOURNIR

Veuillez consulter la Demande de Financement initial – Liste de documentation requise.

²Les dépenses/coûts des activités réalisées et facturées avant la date d'approbation du financement initial ne sont pas admissibles.